

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2008 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, jeudi 29 mars 2012 à 17 heures 30 conformément aux convocations du 14 mars 2012.
Est inscrit à l'ordre du jour : compte administratif et compte de gestion 2011 ; budget primitif 2012 ; questions diverses.

Séance du 29 mars 2012

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 14 mars 2012.

Présents : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Madame Renée BRESSOULALY, Monsieur Jean-Baptiste COMTE, Mesdames Odile LAUBY, Paulette VERT.

Excusé : Monsieur Guy PÉROL,

Procurations : de Monsieur Guy PÉROL à Monsieur Jean-Claude ROCHE,

Secrétaire de séance : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2011/001 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011 :

Monsieur Jean-Baptiste COMTE est élu président pour l'examen du compte administratif 2011.

Ce dernier est adopté à l'unanimité. Il fait apparaître un résultat global excédentaire au 31/12/2011 de 3 194,93 euros en section de fonctionnement.

Délibération : ~~publiée et/ou~~ affichée le 03/04/2012

transmise au Préfet le

2011/002 – COMPTE DE GESTION 2011 :

Le compte de gestion établi par le percepneur présentant le même résultat final que le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération : ~~publiée et/ou~~ affichée le 03/04/2012

transmise au Préfet le

2011/003 – BUDGET PRIMITIF 2012 :

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2012.

Après examen détaillé, le budget du CCAS est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 694,93 euros en section de fonctionnement.

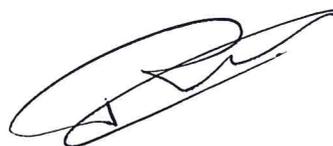
Délibération : ~~publiée et/ou~~ affichée le 03/04/2012

transmise au Préfet le

Adoption des délibérations n°2012-001 à 2012-003

Fin de la séance à 18 heures.

Le Président,



Jean-Claude ROCHE.

